



Construction voisine énorme perte de jouissance

Par **watchyte**, le **13/12/2008** à **22:25**

Bonjour et merci de votre aide...

Mon voisin agriculteur construit 3 cellules à grain, 12m de haut 6m de large en aluminium blanc à 20m de sa limite de terrain. Ces cellules sont motorisées.

Il a obtenu son permis de construire par la DDE, qui a consulté les organismes spécialisés, DRIRE, SDIS, DSV, DDASS, MAIRIE de la commune ETC... Le permis semble valable même si tout n'est pas clean.

Ma maison achetée 130 000€ il y a 4 ans et estimée récemment à 160 000€ devient invendable, ou avec un prix défilant toute concurrence. Voisins rencontrés, maire rencontré, DDE consulté, rien à faire... la loi ne semble pas être avec moi.

Le voisin agriculteur me propose de me racheter la maison.

Que me conseillez-vous ? Avocat, tribunal ou négociation autour de sa proposition ?